

CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER FAMILLE – ETABLISSEMENT 2024-2025

NOM Prénom de l'ELEVE : _____

Classe : Term AGORA

Père : Nom, prénom :

Mère : Nom, prénom :

Cocher la case correspondante **au(x) responsable(s)** s'engageant à régler les frais rattachés à la scolarité :

	Père et mère conjointement	100% père	100% mère	50% père / 50% mère (en cas de séparation ou divorce)
Scolarité, TD-poches-projets, frais de restauration, internat				
Sorties, voyages scolaires				

Mode règlement : Chèque Prélèvement (dans ce cas, joindre la feuille de mandat SEPA remplie)

Le règlement s'effectue en 10 parts égales d'octobre à juillet, pour l'ensemble des frais facturés.

Tarifs

La contribution des familles est destinée à financer principalement l'immobilier et le caractère propre de l'établissement. Il appartient à chaque famille de choisir la contribution en conscience, selon ses capacités financières et sur la base de son « quotient familial ».

- Tarif A pour un « quotient familial » inférieur à 9000 €
- Tarif B pour un « quotient familial » compris entre 9000 € et 15000 €
- Tarif C pour un « quotient familial » supérieur à 15000 €

Tarifs mensuels 2024-2025 (sauf précision)				
Contribution scolaire			Cocher la case adéquate	
Tarif établi en fonction de vos revenus	Tarif A	67 €		
	Tarif B	73 €		
	Tarif C	79 €		
			TD, poches, projets	4,60 €
			Repas demi-pension	6 € / repas
			Repas occasionnel	6,70 € / repas
			Box	1,40 € / repas
			Internat	286 €

- En cas de perte ou détérioration, le renouvellement du carnet de correspondance sera facturé 8 €.
- La demi-pension est calculée pour toute l'année en fonction du calendrier de l'année entière de chaque niveau (les périodes de stages sont déjà déduites), le paiement en est étalé sur 10 mois à parts égales. La demi-pension 4 ou 5 jours par semaine est possible au lycée.
- Pour les demi-pensionnaires, une déduction des repas sera faite à partir de 2 semaines d'absence consécutives et sur justificatif médical.
- Les repas occasionnels et les repas box sont calculés à chaque fin de mois (échéance le mois suivant).
- Une carte de self est remise à tous les nouveaux élèves en début d'année. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra en acheter une nouvelle au tarif de 10 €.
- Internat : les périodes de stage sont déjà déduites du montant. En cas de maladie, une déduction de 55€ par semaine sera accordée à partir de 2 semaines d'absence consécutives et sur justificatif médical. Tout élève restant à l'internat pendant une période de stage sera facturée en plus 55€ par semaine.
- L'adhésion (facultative) à l'Association des Parents d'Elèves fait l'objet d'un appel à cotisation (22 € qui sera porté sur la facture annuelle).
- Les voyages scolaires proposés dans certaines classes font l'objet d'une facturation supplémentaire après information des familles.
- Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement, aux bons soins des élèves. Tout livre, rendu détérioré ou non restitué, sera facturé au prix de rachat pour en acquérir un nouveau.
- La remise en état ou le remplacement du matériel volontairement dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux responsables légaux sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Signature du Chef d'Etablissement,
M. François CARILLON

A _____ le _____
Signature des Parents, précédée de la mention « lu et approuvé »



Collège & Lycée ST BLAISE
16 rue Lamennais - CS 7001
29177 DOUARNENEZ CEDEX
Tél. 02 98 92 01 27 - Fax 02 98 92 80 90

Signature mère

Signature père